

Gipeblor
INTERPROFESSION
FORÊT BOIS LORRAINE



Commission régionale de la forêt et du bois

Réunion du 17 mars 2017

Point 3 – Projet de contrat de filière



Vers un contrat de filière forêt-bois Grand Est

- Diagnostic de la filière à l'échelle Grand Est partagé avec les acteurs lors de l'installation de la CRFB le 30 juin 2016 à Strasbourg
- Contributions écrites courant de l'été 2016
- Lancement des groupes de travail (PRFB-contrat de filière) le 30 septembre à Metz

Plus de 90 participants qui se mobilisent dans la concertation autour du projet de contrat de filière à travers les 3 thématiques:

- GT1 L'action interprofessionnelle, la formation et la communication
- GT2 La compétitivité de la filière forêt-bois
- GT3 La gestion durable de la forêt et de la ressource forestière
- Présentation des 5 axes stratégiques de la filière en CRFB du 13 janvier 2017 à Metz
 - Axe 1 : Une interprofession forte et reconnue par tous
 - Axe 2 : Gérer durablement la ressource, optimiser sa mobilisation et sécuriser les approvisionnements des entreprises
 - Axe 3 : Soutenir et renforcer la compétitivité des acteurs de la filière
 - Axe 4 : Développer les marchés du bois, la valeur ajoutée des débouchés
 - Axe 5 : Communiquer
- Adoption du contrat de filière 2017-2020 par la Région en séance plénière du 28 juin 2017 avec un évènement de communication de la filière autour de la signature du contrat de filière

Stratégie d'intervention

- Le contrat de filière est l'expression de la **volonté commune des professionnels, de l'État et de la Région** de renforcer la structuration, le développement et la compétitivité de tous les maillons de la filière, afin de valoriser le territoire et sa ressource forestière.
- L'identification des enjeux clés a permis de structurer un **plan d'actions décliné en cinq axes stratégiques**, établis en cohérence avec la feuille de route des interprofessions forêt-bois en cours de structuration.
- Principe de construction dans la continuité des politiques de développement des anciens territoires.
- Valorisation des larges travaux de concertation des acteurs (PRFB, COT, SRDEII)
- Les modalités de mise en œuvre des actions du contrat relevant du cadre régional seront définies progressivement à la suite d'étapes de concertation. Celles-ci permettront d'élaborer des **fiches actions opérationnelles** qui préciseront:
 - la problématique rencontrée,
 - les objectifs attendus,
 - le contenu de l'action,
 - le budget et le plan de financement correspondant,
 - les acteurs impliqués,
 - le calendrier prévisionnel de réalisation
 - les indicateurs de suivi.



Gouvernance de la politique forestière régionale

- La **CRFB assure un rôle central de pilotage du contrat de filière** pour :
 - Faire le bilan des actions réalisées
 - Identifier les axes d'amélioration et les thématiques prioritaires
 - Réviser le cas échéant les stratégies mises en œuvre
 - Évaluer le contrat de filière

- Le **Comité Technique Filière Forêt Bois** est une instance technique de concertation et d'échanges, d'élaboration de fiches actions et de priorisation des actions, de suivi des demandes d'aides et d'adaptation des dispositifs financiers.

- La gouvernance régionale s'appuiera sur **des indicateurs de suivi et des indicateurs de performance** pour évaluer la situation régionale et mesurer l'impact des stratégies mises en œuvre.

Déclinaisons opérationnelles en 2017



Soutien à l'investissement des entreprises de travaux forestiers

Lancement d'un appel à projet Grand Est pour le soutien aux entreprises de travaux forestiers au 1^{er} mars 2017

- Soutien à l'acquisition de matériels de récolte de type : machine combinée de débardage et d'abattage, tracteur forestier, ...
- Financement Région et FEADER
- Harmonisation du niveau de soutien : taux d'intervention et plafonds en fonction du périmètre des Programmes de Développement Rural
- Entreprises engagées dans une démarche qualité (charte régionale par ex.)
- Deux périodes de dépôt des dossiers de demandes d'aides :
 - ❑ Du 1^{er} mars au 29 mai 2017
 - ❑ Du 30 mai au 28 septembre 2017
- Documents disponibles en ligne sur le site de la Région

Déclinaisons opérationnelles en 2017



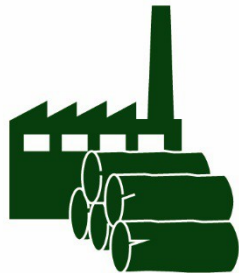
Soutien à la desserte forestière

Lancement d'un appel à projet Grand Est pour le soutien aux travaux de dessertes forestières au 2 mai 2017

- Financement Etat (fonds stratégique de la forêt et du bois), Région, FEADER, GIP 52
- Harmonisation de la présentation : bénéficiaires, dépenses éligibles (ex. travaux, aménagements sur la desserte interne aux massifs forestiers : création, mise au gabarit, création place de dépôt, travaux complémentaires d'amélioration des voies permettant l'accès aux massifs (résorption de points noirs), frais généraux, etc.
- Maintien des taux d'intervention et plafonds en fonction du périmètre des Programmes de Développement Rural
- Guichet unique = DDT des départements du Grand Est
- Deux périodes de dépôt des dossiers de demandes d'aides 2017 et 2018 :
 - Du 2 mai au 30 juin
 - Du 1^{er} juillet au 15 septembre
- Documents disponibles en ligne sur le site de la Région d'ici début mai 2017

Déclinaisons opérationnelles en 2017

Soutien aux entreprises de la première transformation



Adoption d'un dispositif d'intervention Grand Est de soutien au secteur de la première transformation du bois au 28 avril 2017

- Dépenses éligibles: investissements dans du matériel neuf concourant directement à la production de l'entreprise et relevant :
 - De la première transformation du bois au sens strict (sciage, tranchage, déroulage, fraisage, fendage, broyage, parc à grumes)
 - De l'optimisation de la production (contrôle de la qualité, automatisation, développements technologiques)
 - Des investissements susceptibles d'adapter les produits de la première transformation du bois à la demande des industries de l'aval (séchage, rabotage, traitement, préservation et présentation des produits, classement, marquage, aboutage, panneautage, lamellation, emballage, palettes) sous réserve qu'il s'agisse d'une valorisation de produits effectués sur place par une unité de sciage sur site ;
 - De la valorisation des produits connexes
 - De l'amélioration de la sécurité des opérateurs
 - Des raccords divers afférents
 - De l'adaptation nécessaire du système électrique en lien direct avec l'investissement
- + génie civil lié à l'investissement (10% maximum du montant de l'investissement matériel)
- Dépôt des dossiers de demandes d'aide au fil de l'eau
- Taux d'intervention : de 10% à 20% en fonction du territoire et de la taille de l'entreprise
 - Montant minimum d'aide : 5 000 €
 - Montant maximum d'aide : 1 million d'€ HT
- Documents disponibles en ligne sur le site de la Région à partir de mai 2017

Déclinaisons opérationnelles en 2017



- Soutien aux projets collectifs d'animation et de structuration de la filière, projets d'études, de recherche innovation destinés au développement de la filière



- Dispositif ADEVBOIS géré par la DRAAF
- Deux nouveaux dispositifs Grand Est transversaux :
 - « **Promotion des productions régionales** » (manifestations agricoles, viticoles, forestières ; actions de communication des filières agricoles, viticoles et forestières)
 - « **Soutenir le progrès en agriculture, viticulture et forêt** » (expérimentations, études, structuration de filières, diffusion, transferts)
 - Dépôt des dossiers de demandes d'aides au fil de l'eau (volonté d'impliquer directement les interprofessions forêt-bois)
 - Documents disponibles en ligne sur le site de la Région



Exemple du soutien au forum bois construction à Epinal Nancy (5-7 avril 2017)

Déclinaisons opérationnelles en 2017



- Lancement d'un appel à projet Grand Est pour la formation au second trimestre 2017

Appel à projets commun agriculture et forêt bois



Thématiques forêt bois présentées par les organismes de formation viseront en particulier à :



- Améliorer la connaissance des documents cadre de gestion forestière
- Améliorer la connaissance des acteurs de la filière et de leurs interactions
- Développer des problématiques liées à la gestion forestière dans un cadre multifonctionnel et de gestion durable (ex. récolte et travaux forestiers, prise en compte de la biodiversité, accompagnement au développement de démarches qualités, certification forestière...)

Déclinaisons opérationnelles en 2017

Soutien à l'amélioration de la gestion des peuplements forestiers



- **Fin des dispositifs d'intervention de la Région qui visaient à l'amélioration de la gestion des espaces forestiers au 30 juin 2017**
- **Lancement d'un appel à projet Champagne-Ardenne pour l'amélioration des peuplements forestiers au 27 janvier 2017**
 - Financement Région, FEADER et Etat au cas par cas (fonds stratégique de la forêt et du bois)
 - Période de dépôt des dossiers de demandes d'aides : du 27 janvier au 31 mars 2017
 - Taux d'intervention = 40% et plafond par type de travaux et essences
 - Guichet unique = DDT des départements de Champagne-Ardenne
 - Documents disponibles en ligne sur le site de la Région
- **Premier exercice de concertation professionnelle sur l'investissement en forêt en février 2017**
- **Poursuite des travaux à venir, mise en œuvre souhaitée au 2nd semestre**